

Rapport d'activité

Année 2025

SOMMAIRE

1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	2
2. GESTION BUDGETAIRE	2
3. ANIMATION TECHNIQUE	3
4. MISE EN ŒUVRE DU SCOT	3
5. L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT	4
6. ENERGIE CLIMAT TRANSITION ECOLOGIQUE	4
7. PROJETS SUR LESQUELS LE SCOT EST CONSULTE OU ASSOCIE	7
8. COMMUNICATION	11

ANNEXE

TABLE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ADOPTEES EN 2025	12
---	----

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de reception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE
A G E D I

1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SyCoTeB

Le Bureau Syndical s'est réuni à 7 reprises en 2025 les 6 février, 18 avril, 23 mai, 17 juin, 18 septembre, 16 octobre et 20 novembre. Il a émis 11 avis sur des projets photovoltaïques, et sur des documents et autorisations d'urbanisme.

Le Comité Syndical s'est réuni à 4 reprises en 2025 les 13 février, 13 mars, 23 juillet et 4 décembre. 15 délibérations ont été adoptées (Tableau des délibérations en annexe).

2. GESTION BUDGÉTAIRE

Budget primitif 2025

Il a été voté pour 269 136,44 € en section de fonctionnement et pour 147 581,70 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

L'exercice comptable 2025 a été impacté par la candidature du Syndicat au programme du **Fonds vert PCAET** au titre duquel trois actions ont été retenues par les services de l'Etat : le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission PCAET sur 3 ans, la création d'un Observatoire de la biodiversité du Bergeracois et l'élaboration d'un kit de communication énergie-climat. Un acompte de 50 % du financement accordé a été versé en septembre 2025 à hauteur de **64 640 €** mais aucune dépense n'a été engagée sur l'exercice.

Dépenses

Au chapitre 011, des dépenses nouvelles par rapport à l'exercice précédent sont à noter : la location d'un véhicule de service en contrat de crédit-bail maintenance (premier loyer couvert par la cession du véhicule de service acquis en 2013) et le paiement d'une partie de l'étude « Analyse des résultats de l'application du SCoT » lancée en novembre 2025.

Les charges de personnel (012) ont été impactées par l'avancement d'échelon des deux agents en août et septembre et l'augmentation de 3 % du taux CNRACL employeur.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Budget + DM	Réalisé 2025
ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (carburant, fournitures non-stockées, fournitures adm...)		3 400,00	2 009,69
SERVICES EXTERIEURS (prestations, location véhicule de service et bureaux, paiement partiel de l'étude "Analyse des résultats de l'application du SCoT", maintenance site web, assurances...)		35 622,07	32 689,35
AUTRES SERVICES EXTERIEURS (déplacements et missions, télécoms, frais ligne de trésorerie, adhésion associations, annonces...)		7 400,00	4 802,97
Total chapitre 011 Charges à caractère général		46 422,07	39 502,01
Chapitre 012 Charges de personnel (salaires, charges, impôts et taxes)		142 008,00	140 311,88
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION (indemnités élus, licences AGEDI...)		26 510,00	25 669,08
Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES (Intérêts ligne de trésorerie)		200,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		215 140,07	205 482,97
023	Virement à la section d'investissement	22 000,00	0,00
042	Dotations aux amortissements	31 996,37	31 532,79
	Différence sur réalisation (cession CLIO)	4 064,15	4 064,15
TOTAL dépenses d'ordre		58 060,52	35 596,94
		273 200,59	241 079,91
RECETTES FONCTIONNEMENT		Budget + DM	Réalisé 2025
FCTVA		11,09	11,09
Fonds vert PCAET (acompte)		0,00	64 640,00
Participations des CC		219 000,00	219 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (dont arrondi fiscal)	5,00	8,70
77	Produits spécifiques (Remboursement charges locatives et cession CLIO)	4 733,32	4 733,32
TOTAL recettes réelles		223 749,41	288 393,11
TOTAL recettes d'ordre (Subv. d'invest. Transférées compte résultat)		11 081,70	11 081,70
002	Résultat de fonctionnement reporté	38 369,48	38 369,48
		273 200,59	337 844,29

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de reception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE
A G E D I

INVESTISSEMENT

Dépenses

Aucune dépense réelle n'a été réalisée en 2025. La révision du SCoT n'a pas été engagée, les élus du syndicat ayant décidé que les enseignements issus de l'analyse des résultats de l'application du SCoT serviraient de base aux travaux du SyCoTeB sur les perspectives d'évolution du SCoT en 2026.

Recettes

Les excédents d'investissement sont issus des amortissements, la part la plus importante émanant de l'amortissement des frais d'études pour la révision du SCoT approuvée en 2020. Ils constituent une réserve mobilisable pour la révision du SCoT.

DEPENSES INVESTISSEMENT		Budget + DM	Réalisé 2025
202	Frais réalisation documents urbanisme	134 800,00	0,00
21	Matériel informatique, mobilier de bureau	1 700,00	0,00
Total dépenses d'équipement		136 500,00	0,00
TOTAL dépenses d'ordre (Subv d'invest transférées cpte résultat)		11 081,70	11 081,70
		147 581,70	11 081,70

RECETTES INVESTISSEMENT		Budget + DM	Réalisé 2025
001	Solde exécution investissement reporté	93 585,33	93 585,33
192	Plus ou moins-values sur cession (024)	0,00	4 064,15
040 Amortissements		31 996,37	31 532,79
021	Virement de la section fonctionnement	22 000,00	0,00
TOTAL recettes d'ordre		53 996,37	35 596,94
		147 581,70	129 182,27

Le compte financier unique 2025 a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 96 764,38 € et un excédent d'investissement de 118 100,57 €.

3. ANIMATION TECHNIQUE DU SyCoTeB

Christophe ANDRES, Directeur du Syndicat.
Caroline IRAGNE, Secrétaire comptable du Syndicat.

Le directeur a poursuivi des formations de perfectionnement en présentiel ou à distance organisées par le CNFPT et la Fédération nationale des SCoT :

Journée de formation LIFE BIODIV'FRANCE « Intégration des sols dans les SCoT »
« Biodiversité et planification : de la stratégie à l'action »
« Actualités juridiques en matière de planification ».

La secrétaire-comptable a suivi des journées de formation sur les nouveaux logiciels d'AGEDI (gamme WEB appelée PROXIMA) : la migration vers cette nouvelle gamme a été réalisée en mars 2025.

4. MISE EN OEUVRE DU SCoT

Conformément à la feuille de route approuvée le 16 décembre 2020, quatre **commissions de mise en œuvre du SCoT** dont les thématiques sont basées sur les quatre axes du SCoT, ont été créées en 2021. Si elles se sont réunies une à deux fois par an depuis leur création, leur fonctionnement a été interrompu en 2024 en raison du lancement de la révision du SCoT. Seule la **commission « Habitat, déplacements et services »** a été réunie le 28 avril 2025. Cinq points principaux ont été abordés.

1) La sobriété foncière en milieu rural

Repenser le foncier en milieu rural implique de s'interroger sur la nécessité d'une extension urbaine systématique pour développer les territoires ruraux en créant de nouveaux logements.

- La France compte 8 % de logements vacants, 8,5 % en Nouvelle-Aquitaine soit 300 000 logements à rénover,
- De nombreux logements sont en situation de sous-occupation,
- 4,5 millions de logements vont se libérer d'ici 2050, en lien avec le vieillissement de la population.

Les caractéristiques des logements sont également à réfléchir, imaginer des solutions intermédiaires pour mieux accompagner le parcours résidentiel des ménages et les mobilités dans le parc résidentiel.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de réception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE
A G E D I

2) Les opérations de réhabilitation

La transformation des bâtiments existants en centre-bourg en les adaptant aux besoins actuels est une solution pour répondre aux besoins en logements sans nécessairement recourir à l'extension urbaine. Des actions coercitives peuvent être nécessaires (arrêtés de mise en sécurité, procédures d'abandon manifeste, Déclaration d'Utilité Publique).

L'EPF Nouvelle-Aquitaine accompagne les collectivités et des aides financières existent.

Des exemples d'opérations ont été présentés.

3) Les gisements fonciers

La méthodologie utilisée pour une étude de gisement foncier en Haute-Vienne a été présentée.

4) La solution de mobilité solidaire et rurale "ATCHOUM"

Il peut s'agir de transport solidaire (le conducteur va chercher le demandeur à domicile, l'amène sur le lieu de son choix et le ramène chez lui) ou de covoiturage. Le passager paie par carte bancaire ou par ticket mobilité que la collectivité peut choisir de prendre en charge pour partie ou entièrement.

5) L'accès aux soins en milieu rural

Présentation d'un dossier réalisé par le journal Sud-Ouest concernant les trois problèmes principaux relatifs à la santé en milieu rural : l'accessibilité des principales professions de santé, la facilité d'accès aux professionnels de santé, les inégalités d'accès aux soins, notamment dans les zones rurales.

Par ailleurs le SyCoTeB, en participant à des **réunions d'information et d'échanges** organisées par des acteurs publics ou des associations, en visio ou en présentiel, alimente et actualise les connaissances sur les différentes thématiques développées par les commissions de mise en œuvre.

Quelques exemples :

- Les obligations réglementaires en matière d'énergies renouvelables (EnR) : visioconférence du SDE 24 le 20/02
- 3ème Carrefour des mobilités à Eymet le 03/07 (ADEME, France Mobilités) : journée dédiée aux aménagements et solutions de mobilité sobres pour les territoires
- Café des forêts : les obligations légales de débroussaillage, le 06/11.

5. L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT

Le 23 juillet 2025, un courrier de Mme la Préfète a rappelé au syndicat qu'en vertu de l'article L.143-28 du code de l'urbanisme, il devait procéder à une analyse des résultats du SCoT, au plus tard six ans après son approbation, soit, pour le SCoT du Bergeracois approuvé le 30 septembre 2020, avant le 30 septembre 2026 (délibération du comité syndical). Elle indiquait qu'en l'absence de ladite analyse, le SCoT en vigueur deviendrait caduc avec la conséquence suivante pour les EPCI du territoire du SCoT : l'application de la règle de l'urbanisation limitée pour leurs PLUi impliquant que toute ouverture à l'urbanisation soit soumise à dérogation préfectorale.

En effet, selon l'article L.142-4 du Code de l'urbanisme, lorsque le territoire n'est plus couvert par un SCoT :

- les zones à urbaniser (AU) délimitées après le 1er juillet 2002 ne peuvent plus être ouvertes à l'urbanisation.

Même si le PLUi a identifié une zone comme étant « à urbaniser » (AU), elle ne pourra pas être rendue constructible sans SCoT, sauf dérogation préfectorale qui reste exceptionnelle et très encadrée avec en particulier la consultation de la CDPENAF.

- Les zones naturelles (N), agricoles (A) ou forestières ne peuvent pas être ouvertes à l'urbanisation.

Lors de la réunion du 18 septembre 2025, les membres du bureau ont décidé, compte tenu des élections municipales en mars 2026 et du renouvellement des délégués syndicaux ensuite, que l'analyse des résultats serait réalisée avant ces échéances afin de permettre à l'assemblée délibérante actuelle de se prononcer sur le bilan du SCoT qu'elle a approuvé en 2020. Une consultation de bureaux d'études a été lancée (marché de moins de 40 000 €, sans formalités) du 29 septembre au 15 octobre 2025 : 2 agences d'urbanisme et 10 bureaux d'études ont été consultés. Après négociation du prix avec les trois candidats les mieux classés, c'est l'offre de CITADIA qui a été retenue pour un montant de 18 912,50 € HT, soit 22 695 € TTC.

La mission d'évaluation du SCoT du Bergeracois a été effectuée de novembre 2025 à février 2026.

6. ENERGIE-CLIMAT TRANSITION ECOLOGIQUE

En 2025, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bergeracois a été mis en œuvre au moyen d'actions de communication et par la diffusion de son programme d'action.

6.1 Actions de communication et de sensibilisation

- ✓ Des informations diffusées dans la **newsletter** du syndicat

- ✓ **Un ciné-débat** pour sensibiliser et échanger

Lancé en 2023 par le CAUE, l'événement départemental « Aux actes / Ciné passion » a été reconduit en 2024 et 2025.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de réception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE

A G E D I



Le SyCoTeB a co-construit et animé cette rencontre annuelle avec un ciné-débat le 22 janvier 2026 au cinéma le Lux du Buisson-de-Cadouin autour du film documentaire « Le chant des forêts ».

Réalisé par le photographe animalier Vincent Munier, ce film le ramène dans les forêts et montagnes des Vosges où il a grandi.

Après la projection, un moment d'échanges a été organisé avec des experts de la biodiversité et de la forêt : Alain GARCIA, conseiller territorial à la LPO Aquitaine et Marion SEROLE, professionnelle en sylviculture et exploitation forestière. Ils ont partagé avec le public leurs expériences sur l'observation et le suivi de la faune et des milieux naturels, sur les pratiques sylvicoles responsables et la préservation des habitats naturels et espèces remarquables. Cette rencontre a permis d'explorer les enjeux liés à la préservation des richesses écologiques et de la gestion durable des massifs forestiers du territoire, de réfléchir collectivement à l'avenir de la biodiversité et de découvrir des solutions concrètes mises en œuvre localement.

6.2 Actions de formation : les Ateliers « SAFN »

Les territoires font tous face à des réalités de plus en plus marquées en lien avec le changement climatique : crues plus fréquentes, inondations, glissements de terrain, épisodes de sécheresse et de chaleur intense, apparition de nouveaux parasites...

Les Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature (SafN) sont des réponses simples, durables et souvent peu coûteuses qui permettent de protéger les territoires tout en valorisant les paysages et en favorisant la préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité.

C'est pourquoi le SyCoTeB s'est associé au collectif « Aux Actes ! » pour lancer un cycle de « formations-actions » à destination des élus et techniciens du territoire du SCoT afin de **leur donner des clés pour mieux comprendre les enjeux, repérer les leviers d'action locaux, et mettre en œuvre des solutions adaptées à leurs réalités.**

Pilotés par le CAUE, trois ateliers thématiques ont été organisés à Bergerac en 2025 :

- Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature (SaFN) – le 27/06
 - Objet : s'acculturer à la notion de SaFN et maîtriser, faciliter l'obtention d'aides, interagir et repartir avec des idées d'enjeux prioritaires et d'actions potentielles répondant aux spécificités des territoires des participants ;
 - 10 élus et 3 techniciens ont participé à cet atelier animé par Yannick COULAUD (CAUE)
- Urbanisme, Nature et résilience – le 17/10
 - Six intervenants (CAUE, DDT 24, Département, ATD 24, LPO) ont abordé les points suivants :
 - Les enjeux de résilience des espaces urbanisés
 - Le verdissement des politiques publiques
 - Document d'urbanisme, SAFN et Biodiversité
 - L'intégration du vivant dès le début du projet
 - L'eau en ville
 - La biodiversité en ville
 - SafN, des solutions à essayer.
 - 8 élus et 4 techniciens ont participé à cet atelier
- Gestion durable de la forêt – le 12/12
 - Huit intervenants (CAUE 24, CRPF 24, FIBOIS, ONF, SMO/DFCI, COFOR Périgord Limousin, Conseil départemental 24, CEN) ont présenté les points suivants :
 - Les évolutions climatiques et leurs impacts sur la forêt,
 - Les enjeux et conséquences sur la gestion forestière,
 - La forêt dans les outils de planification,
 - L'acquisition foncière par les collectivités et la gestion de la forêt publique,
 - La protection contre les incendies,
 - L'organisation de la gestion forestière durable et les possibilités d'intervention de la collectivité.
 - 8 élus et 2 techniciens ont participé à cet atelier.

Les deux derniers ateliers du programme (« Eau et zones humides » et « Agro-écosystèmes et résilience ») ont eu lieu en 2026.

6.3 Diffusion du programme d'action du PCAET selon ses différents axes auprès d'acteurs divers

Le SyCoTeB participe à des réunions d'informations, des colloques, et il est inscrit dans des groupes de travail sur les thématiques suivantes :

➤ Climat, transition énergétique, planification écologique

- **COPIL Plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord** réuni le 10/03

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de reception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE

A G E D I

- **Conférence des parties (COP) Nouvelle-Aquitaine** dédiée à la planification écologique le 13/11 à Bordeaux
Face aux effets croissants du changement climatique, la Région Nouvelle-Aquitaine et le préfet de région ont lancé une démarche de planification écologique (feuille de route 2025–2030). Cette COP intermédiaire avait pour objectifs de faire le point sur les premières actions engagées, de présenter les chantiers additionnels lancés en 2025 et de renforcer la mobilisation des acteurs territoriaux.
- **Rencontre avec des porteurs de projets EnR** (parcs photovoltaïques, agrivoltaïsme) en amont afin de faire connaître les objectifs du territoire et les attentes du SCoT et du Plan Climat pour améliorer la compatibilité des projets avec ces documents (par exemple le 25/06 avec la société MELVAN)
- Le SyCoTeB est également sollicité par des communes du SCoT concernées par l'accueil de ce type de projets, par exemple le 20/05 avec la commune de LAMONZIE-ST-MARTIN, participation au Comité de projet/Parc photovoltaïque de SAUSSIGNAC, le 17/04.

➤ Environnement – Biodiversité

✓ Participation à des groupes de travail, réunions, visites de sites

- Atelier LIFE Dordogne au Buisson de Cadouin organisé par EPIDOR et UNICEM sur le thème "Approvisionnement des territoires en granulats, impacts potentiels et opportunités dans les domaines de l'eau, le climat et la biodiversité" le 26/06
- Visite d'un site de bocage humide géré par le CEN Nouvelle-Aquitaine, à Douzillac le 04/07
- Réunion de restitution de l'étude « Vieilles forêts » menée par la CCBDP, à Lalinde le 07/11.

✓ Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) LIFE BIODIV'France

La candidature du SyCoTeB à l'**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) LIFE BIODIV'France**, décidée par le comité syndical fin 2024, a été retenue en février 2025.

Ce projet porté par l'Office Français de la Biodiversité en partenariat avec la Fédération des SCoT et financé par l'Union Européenne, vise à **accompagner les territoires dans le développement d'une stratégie de reconquête de la biodiversité, à identifier les lieux et actions préférentiels de restauration des habitats et continuités écologiques, en milieu rural comme urbain**. Les sites identifiés auront vocation à accueillir des aménagements naturels (plantation de haies, restauration des sols vivants, reconversion des surfaces imperméabilisées, réhabilitation de zones humides) qui répondent à des enjeux concrets : régulation des eaux pluviales, protection des sols, amélioration de la qualité de vie face au changement climatique, soutien à la biodiversité utile à l'agriculture....

La démarche de l'AMI est spécifiquement axée sur la connaissance et la valorisation de la biodiversité, ainsi que sur l'identification des zones de renaturation prioritaires. Ses résultats viendront directement alimenter la révision du SCoT, sans avoir à financer des études similaires.



25 septembre 2025 Journée d'échanges
"zones préférentielles de renaturation"

Programme détaillé

9h00	Accueil café
9h30	Présentation du contexte de la démarche
10h00	Travail en ateliers sur les enjeux et les pistes de solutions
Atelier 1	Partage et consolidation des enjeux du territoire
Atelier 2	Les défis à relever : identification des principales pressions et évolutions susceptibles d'impacter les enjeux du territoire dans les 20 prochaines années
Atelier 3	Quels seraient les secteurs de renaturation idéaux pour répondre aux enjeux et défis cités ? Quels milieux ? Quelles fonctionnalités ? Quels critères de choix ?
12h30	Déjeuner offert (inscription auprès du SyCoTeB)
14h00	Visite de sites
14h00	Agroforesterie en viticulture : visite du domaine Cyprès des Vignes à Nojals et Clottes. L'exploitant a implanté depuis 2017 des haies et des alignements agroforestiers sur 4,5 ha avec pour objectifs l'adaptation au changement climatique et l'amélioration de la Biodiversité
15h30	Restauration des zones d'expansion de crue du cours d'eau la Gabanelle à BERGERAC en prévention du risque inondation du quartier du Tounet
16h30	Retour en salle et bilan de la journée : salle « ITB » à la CAB
17h00	Fin de la journée

Lieux de rendez-vous

Plan ci-après

8h30 Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), Domaine de la Tour 24100 Bergerac, pour les personnes souhaitant couvrir ou prendre place dans un mini-bus 9 places (inscription auprès du secrétariat : 05 53 74 59 38)

9h - 14h00 : Salle des fêtes de NOJALS et CLOTES - 24440

14h00 : Domaine Cyprès des Vignes à Nojals et Clottes, 1569 route des Vignes, lieu-dit "Biarrette"

15h30 : rue du Combal à BERGERAC (stationnement rue Sall d'Escola)

16h30 : salle ITB, bâtiment du service technique de la CAB

Renseignements et inscription
Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois
Domaine de la Tour 24100 BERGERAC
Tél.: 05.53.74.59.38 secretariat@syvoteb.fr






Le SyCoTeB a organisé un atelier le 25 septembre 2025, avec le bureau d'études EOTERRA et la Fédéscot, en direction des élus et techniciens du territoire pour renforcer les compétences locales en matière de biodiversité.

La matinée était consacrée à un travail en ateliers sur les enjeux du territoire, les défis à relever sur les 20 prochaines années et les secteurs de renaturation : Quels milieux ? Quelles fonctionnalités ? Quels critères de choix ?

L'après-midi était dédié à la visite de sites :

Agroforesterie en viticulture : visite du domaine Cyprès des Vignes à Nojals et Clottes,

Restauration des zones d'expansion de crue du cours d'eau la Gabanelle à BERGERAC en prévention du risque inondation du quartier du Tounet.

A l'issue de cette journée, les participants ont identifié des enjeux prioritaires du territoire :

- La préservation des paysages, des milieux naturels et des sols, en tant qu'infrastructure écologique essentielle (infiltration de l'eau, stockage de carbone, support de biodiversité), constitue un levier structurant pour l'attractivité et le développement du territoire.
- La gestion de la ressource en eau apparaît comme un défi central, notamment en lien avec les tensions d'usage et le partage de la nappe phréatique.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de réception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE

A G E D I

- L'adaptation au changement climatique s'impose dans un contexte de vulnérabilités croissantes, marqué par les sécheresses, les inondations, le risque incendie lié à la déprise agricole, et le phénomène de retrait-gonflement des argiles.
- Le maintien d'une agriculture diversifiée, riche en AOC et AOP et portée par la viticulture, doit être assuré dans un contexte de mutations économiques et climatiques.

Les échanges ont permis d'identifier plusieurs défis à relever pour répondre à ces enjeux :

- Structurer le développement urbain et limiter l'artificialisation des sols ;
- Renforcer la résilience des milieux naturels et agricoles face au changement climatique ;
- Réduire la fragmentation écologique en consolidant les continuités écologiques ;
- Renforcer la mobilisation des acteurs locaux (élus, agriculteurs, habitants) dans un contexte national peu favorable ;
- Poursuivre le développement de l'ingénierie et de l'animation territoriale malgré des moyens contraints.

Le bureau d'études a ensuite élaboré une feuille de route avec un programme d'actions structuré en 4 axes de travail de la stratégie écologique territoriale et de la renaturation :

Axe 1 / Consolider et structurer les connaissances sur les milieux naturels et les sols pour préciser les secteurs de renaturation du Bergeracois

Axe 2 / Mettre en place une gouvernance spécifique et la coordination des acteurs

Axe 3 / Cartographier et formaliser les secteurs de renaturation prioritaires

Axe 4 / Identifier et mobiliser les leviers d'action pour la renaturation et leur traduction opérationnelle dans la planification et les projets d'aménagement

7. PROJETS SUR LESQUELS LE SyCoTeB EST CONSULTÉ OU ASSOCIÉ

Le SyCoTeB est régulièrement consulté pour avis sur des documents d'urbanisme (PLUi) ou autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de projets, etc) des communes et EPCI de son territoire mais aussi sur les documents d'urbanisme de territoires voisins (SCoT, PLUi...). C'est le bureau et le Président qui émettent ces avis par délégation du comité syndical (liste des avis ci-après).

Le SyCoTeB est également associé aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme de son territoire et au-delà (SCoT, PLUi, SRADDET...).

Le Président siège à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le SyCoTeB est par ailleurs intégré dans divers groupes de travail et il apporte un soutien technique aux collectivités qui le souhaitent.

- **Association du SyCoTeB dans les procédures relatives aux documents d'urbanisme sur le territoire du SCoT et au-delà**

- ✓ Elaboration du SCoT du Périgord Noir : réunion des personnes publiques associées (PPA) le 28/11 à Carsac-Aillac
- ✓ Révision du SCoT du Grand Libournais : réunion des PPA les 11/02 et 10/06
- ✓ SRADDET : participation à la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols les 19/02 et 07/11 à Bordeaux.

- **Participation du SyCoTeB aux travaux d'élaboration du SAGE Dordogne Atlantique.**

Dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet du SAGE Dordogne Atlantique, le syndicat a participé à des ateliers thématiques sur des sujets nécessitant des débats complémentaires :

- ✓ Atelier « Zones humides » le 04/03 à Libourne
- ✓ Atelier « Ruissellement et érosion des sols » le 20 mars à Libourne.

- **Réunions techniques avec les collectivités et établissements publics, les territoires voisins, les services de l'Etat**

- ✓ Avec les services de la CAB :
 - sur le PAT le 18/02
 - sur le projet du Château La Tillaie à Bergerac avec mise en compatibilité du PLUi le 24/07
 - sur le Contrat de Progrès Territorial (dont l'ambition est de promouvoir les démarches vertueuses en matière de gestion globale du cycle de l'eau et de lutter contre les pollutions dégradant la qualité des eaux) et la GEMAPI le 30/06
- ✓ avec la CCTVB
 - « Elaboration d'un schéma directeur cyclable » : participation aux ateliers multi-acteurs le 15/05 et au COPIL les 10/06, 01/07 et 12/09
- ✓ avec la Ville de Bergerac : participation à l'étude-action « L'éducation populaire au service d'une transition écologique juste » les 16/04 et 14/05 visant des coopérations entre organisations de l'Économie Sociale et Solidaire, organisations de l'éducation populaire et pouvoirs publics pour une Transition écologique juste,

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de reception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE

A G E D I

- ✓ avec les territoires voisins :
 - partage d'expérience en matière de calcul de la consommation foncière avec le PETR du Libournais le 16/01
 - participation au comité de pilotage du Schéma directeur des mobilités actives du Pays de l'Isle en Périgord le 03/12
- ✓ avec le SDE 24 : Atelier de la Transition / restitution des travaux le 21/05
- ✓ avec la Région :
 - Réunion de concertation Région/EPCI délégataires de la Mobilité, le 15/09 à Prigonrieux
 - Participation au Club observation et stratégie foncière Région Nouvelle-Aquitaine, le 18/11 à Tonneins : « Formes urbaines & consommation d'espaces » ou comment concilier sobriété foncière et attractivité économique.
- ✓ avec les services de l'Etat :
 - Point sur le SCoT et le PCAET avec la Délégation territoriale du Bergeracois
 - 2ème Forum de l'ingénierie publique départementale le 03/10 à Périgueux
 - Réunion sur les indicateurs du SCoT le 01/12 à la Préfecture

- **Réunions de travail sur des projets d'aménagements**

- ✓ Avec un porteur de projet de Fabrication de logements modulaires, le 13/01
- ✓ Commune de MONESTIER : projet de lotissement, le 17/02

- **Suivi des projets de production d'Energies Renouvelables (EnR)**

Les projets de centrales photovoltaïques au sol sont déposés auprès du guichet unique. Celui-ci s'appuie sur un comité technique présidé par le préfet de la Dordogne pour émettre des recommandations relatives au projet. Le SyCoTeB est associé au comité technique et au guichet unique pour les dossiers concernant son territoire.

- **Participation à un temps de rencontre entre institutionnels et acteurs socio-économiques organisé par le PTCE-La Fab'coop le 24/04 avec** pour objectifs de présenter les feuilles de route, les politiques publiques et les axes stratégiques des acteurs institutionnels présents afin que les acteurs socio-économiques puissent développer ou adapter leurs actions pour répondre au mieux aux besoins des collectivités et des habitants

- **InterSCoT départemental, régional et Fédération Nationale des SCoT (FédéSCoT)**

- ✓ InterSCoT Régional à Bordeaux le 07/10 : Recensement des projets d'envergure régionale (enveloppe de 500 hectares inscrite au SRADDET)
- ✓ Participation au club technique de la Fédération nationale des SCoT et au club "Mise en œuvre" dans le cadre de l'InterSCoT, à des réunions thématiques organisées par la FNS à distance, à l'assemblée générale, au conseil d'administration de la fédération et à différents séminaires dont les Rencontres nationales des SCoT sur le thème « Ensemble, construire demain ! Adapter le développement aux capacités des territoires », à Arcachon du 18 au 20 juin 2025
- ✓ Interscot départemental : réflexion sur la mise en œuvre d'indicateurs numériques utiles aux SCoTs
- ✓ Relais de la position de la Fédération des SCoT sur la proposition de loi TRACE (Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux) et de ses projets d'amendements auprès des sénateurs de Dordogne.

- **Intervention de Christophe ANDRES le 07/05 lors de la réunion du "Collège Territoires" de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) sur la question de l'autonomie alimentaire des territoires :**

présentation de la démarche PAT du Grand Bergeracois (reconquête de captages d'eau potable par l'implantation de cultures biologiques, création d'une légumerie, acquisition de terrains par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, introduction du 100% bio dans les cantines scolaires...).

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de reception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE

A G E D I

• **Avis du SyCoTeB sur les documents et autorisations d'urbanisme**

Le SyCoTeB a été sollicité au cours de l'année 2025 pour émettre un avis sur les dossiers suivants :

DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires
OBJET	Avis sur un projet d'implantation d'une centrale agrivoltaïque à Plaisance, lieu-dit "Les Fontenelles"
DATE AVIS	06/02/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis défavorable en l'état du dossier pour : - absence de démonstration des avantages concrets des panneaux photovoltaïques pour l'élevage ovin, - nécessité de réduction significative de l'impact paysager et environnemental du projet par des mesures adaptées, - nécessité d'inclure des garanties contractuelles et techniques pour pérenniser l'élevage ovin.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
OBJET	Avis sur un projet de construction de bâtiments pour une ligne de production de poudre pour munition – commune de Bergerac
DATE AVIS	06/02/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
OBJET	Avis sur un projet de construction de bâtiments pour une ligne de production de poudre pour munition – commune de Bergerac
DATE AVIS	05/03/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (délégation territoriale de Bergerac)
OBJET	Avis sur un projet de parc photovoltaïque - commune de SAINT-GERY, lieu-dit "Le Pouyaud"
DATE AVIS	23/05/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis réservé au projet en l'état du dossier car : - l'intérêt agronomique du projet reste insuffisamment démontré : l'effet de l'ombrage sur les prairies et le confort des bovins est incertain, sans suivi prévu, - le risque d'affaiblissement progressif de l'activité d'élevage sur les surfaces concernées ne peut être exclu, - aucune mesure paysagère ni garantie de réversibilité ne sont présentées, - aucunes garanties contractuelles et techniques pour pérenniser l'élevage bovin ne sont mentionnées.
DEMANDEUR	Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord
OBJET	Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du SCoT du Pays de l'Isle en Périgord
DATE AVIS	23/05/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires
OBJET	Avis sur le document-cadre relatif à l'implantation de projets photovoltaïques au sol proposé par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne
DATE AVIS	23/05/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis globalement réservé compte tenu des observations ci-après, considérant que l'effort de ciblage des terres incultes est utile et pertinent, mais que certains enjeux majeurs du territoire méritent d'être mieux intégrés pour assurer la cohérence avec les objectifs du SCoT et du PCAET, ainsi qu'avec les préoccupations des habitants et des communes. Points de vigilance et observations - Absence de croisement explicite avec les zonages du SCoT Le SCoT du Bergeracois interdit explicitement l'implantation de projets photovoltaïques au sol dans les espaces identifiés comme la Trame Verte et Bleue et dans les espaces agricoles remarquables. Or, ces périmètres ne semblent pas avoir été intégrés dans l'analyse cartographique du document-cadre. Il convient d'exclure de la cartographie toutes les parcelles situées dans ces périmètres. De plus, une acceptation potentielle de projets PV sur plans d'eau (enjeux piscicoles et biodiversité) ou anciens sites à usage agricole faiblement productifs doit être précisée, car le SCoT restreint fortement les zones admissibles aux espaces artificialisés ou désaffectés uniquement. - Cohérence avec le PCAET du Bergeracois Le PCAET du Bergeracois promeut une production d'énergie renouvelable, mais dans le respect de la sobriété foncière, de la préservation des puits de carbone, et des milieux naturels. Les surfaces naturelles ou semi-naturelles couvertes de végétation spontanée peuvent jouer un rôle de stockage carbone ou de régulation hydrique. Il convient de croiser la cartographie du document-cadre avec les enjeux climatiques du PCAET (risque érosion, zones humides, puits de carbone...) pour éviter toute artificialisation contradictoire et assurer la compatibilité avec les objectifs de neutralité carbone et de résilience territoriale.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de reception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE

A G E D I

NATURE DE L'AVIS (suite)	● Biodiversité et milieux naturels Le document identifie de nombreuses surfaces recouvertes de landes, friches et broussailles comme potentiellement éligibles. Ces milieux, bien que non agricoles, peuvent représenter des réservoirs de biodiversité, accueillir des espèces protégées ou participer aux corridors écologiques définis dans la Trame Verte et Bleue du SCoT (cf. axe 4, orientation 16 du SCoT). Il convient d'exclure les parcelles concernées situées dans ou à proximité directe de ces périmètres.
	● Intégration paysagère Le document-cadre ne traite pas de manière explicite les impacts paysagers des implantations envisagées. Certaines zones identifiées comme « incultes » sont situées sur des promontoires, dans des vallées ouvertes, ou à proximité de sites patrimoniaux ou de villages typiques du Périgord. Or le paysage est un élément structurant du cadre de vie et de l'attractivité du territoire, identifié dans le SCoT. Il convient de mettre en place un « filtrage paysager », fondé sur la visibilité depuis les zones habitées, les routes touristiques et les sites inscrits ou classés. Intégrer les périmètres de co-visibilité de monuments historiques dans les exclusions.
	● Prise en compte des habitants et des riverains Le document-cadre ne prévoit pas de critère lié à la proximité immédiate de zones d'habitat ni à la sensibilité des riverains. L'implantation de grandes centrales photovoltaïques au sol peut susciter des inquiétudes sociales ou des conflits d'usage, particulièrement lorsque les projets sont visibles depuis des habitations, lotissements, ou hameaux. Il convient d'intégrer un critère de distance minimale avec les zones habitées, ou au moins une analyse des effets d'exposition visuelle pour les riverains, afin d'anticiper les conflits et préserver la qualité de vie.
	● Prise en compte des ZAENR Plusieurs communes ont délibéré pour identifier des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) dans le cadre de la loi APER. Le document-cadre pourrait être perçu comme supplantant ou contredisant certaines ZAENR validées localement. Il convient d'effectuer un croisement des surfaces retenues avec les périmètres de ZAENR, pour exclure toute contradiction, appuyer la démarche de cohérence (communes, Chambre d'Agriculture, Etat), favoriser la planification intégrée.
DEMANDEUR	Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord
OBJET	Avis sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) de la Communauté de Communes arrêté par délibération du 17 juin 2025
DATE	18/09/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable
DEMANDEUR	Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord
OBJET	Avis sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) de la Communauté de Communes arrêté par délibération du 17 juin 2025
DATE	18/09/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable
DEMANDEUR	Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède
OBJET	Avis sur le PLUi arrêté
DATE	18/09/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable
DEMANDEUR	PETR du Grand Libournais
OBJET	Avis sur le projet de SCoT du Grand Libournais révisé, arrêté le 09/09/2025
DATE	16/10/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable au projet, assorti des observations suivantes, appelant une coopération renforcée entre les deux territoires : 1. Ressource en eau et gouvernance inter-bassins Mettre en place un cadre de coordination technique entre les SCoT du Grand Libournais et du Bergeracois, les SAGE Dordogne Atlantique, Isle-Dronne et les syndicats de bassin, pour assurer un suivi partagé des nappes et des volumes prélevables. 2. Mobilités et bassins de vie Coordonner les politiques de mobilité sur l'axe Libourne – Sainte-Foy-la-Grande – Bergerac, en associant les deux syndicats de SCoT aux études en cours sur le ferroviaire, les rabattements et les modes doux. 3. Biodiversité et paysages Engager une démarche commune de cohérence écologique et paysagère à l'échelle de la vallée Dordogne, intégrant les continuités vertes et bleues, les zones humides et les paysages viticoles et agricoles. 4. Économie, viticulture et tourisme Echanger sur les stratégies économiques et touristiques valorisant les filières viticole, artisanale, agroalimentaire et touristique, dans une logique de complémentarité entre Libournais et Bergeracois.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de reception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE

A G E D I

DEMANDEUR	Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord
OBJET	Avis sur une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (DPMEC n° 3) pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol : classement en zone NPv de 2 parcelles communales non-exploitées et dégradées de 6678 m² actuellement classées en zone agricole
DATE	16/10/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires de la Dordogne
OBJET	Avis sur un permis de construire pour un projet de centrale agrivoltaïque situé sur la commune de LAMONZIE ST MARTIN
DATE	16/10/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis défavorable au regard de la compatibilité du projet avec le SCoT et les enjeux territoriaux en raison de l'implantation du projet sur des sols de haute valeur agronomique, de l'absence de plus-value agricole objectivée et des impacts notables sur le paysage et les milieux naturels.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires de la Dordogne
OBJET	Avis sur deux projets de centrales agrivoltaïques au sol sur la commune de Beaumontois-en-Périgord, aux lieux-dits « Bois du Sol » et « La Pauline » en vue de leur examen en Guichet unique
DATE	20/11/2025
NATURE DE L'AVIS	Avis favorable sous réserve, pour les deux projets, de répondre aux conditions suivantes : 1. Fourniture d'un protocole complet de suivi agronomique conforme à l'arrêté du 5 juillet 2024 : à produire pour le projet au lieu-dit « La Pauline » et à confirmer dans le permis pour le projet au lieu-dit « Bois du Sol ». 2. Signature d'une convention agricole engageante précisant les pratiques et itinéraires techniques. 3. Renforcement des mesures paysagères (haies, covisibilités). 4. Préservation stricte des continuités écologiques (passages faune, haies), particulièrement pour le projet au lieu-dit « La Pauline ».

8. COMMUNICATION



Newsletter du SCoT du Bergeracois

Lancée il y a 3 ans, cette « Lettre d'information du SCoT du Bergeracois » dématérialisée vise à transmettre aux élus du territoire du SCoT du Bergeracois et aux partenaires du syndicat mixte, des informations sur l'actualité législative, sur des appels à projets et possibilités de financements en tout domaine intéressant l'aménagement du territoire et les collectivités.

Elle donne également accès à des ouvrages et travaux publiés par la Fédération des SCoT ou par des organismes tels que l'ADEME, l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, etc.

Une newsletter a été publiée en décembre 2025.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de reception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE
A G E D I

ANNEXE : TABLE DES DELIBERATIONS 2025 DU COMITE SYNDICAL

13/02/2025	2025-01	Débat d'orientations budgétaires
13/02/2025	2025-02	Cession et remplacement du véhicule de service
13/02/2025	2025-03	Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24
13/03/2025	2025-04	Renouvellement ligne de trésorerie
13/03/2025	2025-05	Approbation du compte financier unique 2024
13/03/2025	2025-06	Affectation des résultats
13/03/2025	2025-07	Adoption du budget primitif 2025
23/07/2025	2025-08	Rapport d'activités 2024
04/12/2025	2025-09	Lancement de l'action "Observatoire de la biodiversité du Bergeracois"
04/12/2025	2025-10	Création d'un emploi non-permanent - Contrat de projet "Animateur(trice) du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de l'Observatoire de la biodiversité"
04/12/2025	2025-11	Adhésion à la convention de participation pour le risque santé proposée par le Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24) et la MNT
04/12/2025	2025-12	Assurance statutaire du personnel
04/12/2025	2025-13	Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
04/12/2025	2025-14	Décision modificative N°2
04/12/2025	2025-15	Débat d'orientations budgétaires

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026

Date de reception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_019_2026-DE

A G E D I